



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 30 juin 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Communications du président au public
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020
- 10.04 Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (1207148001)
- 10.05 Communications des conseillers au public
- 10.06 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroyer un contrat à « Groupe Damex Inc. » pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rues Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 210 383,03 \$ (contrat 184 804,09 \$, contingences 18 480,41 \$ et incidences 7 098,53 \$) taxes incluses - Appel d'offres public S20-020 - Cinq (5) soumissionnaires. (1204422004)
- 20.02 Renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise Hydrotech NHP inc. pour l'enlèvement de graffitis pour une période d'un an, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 Autoriser une dépense maximale de 46 171,66 \$ (taxes incluses) (1206805006)
- 20.03 Octroyer un contrat à « Construction Morival Limitée » pour les travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland. Dépense totale de 439 824,74 \$ (contrat: 386 672,65 \$, contingences : 38 667,27 \$ et incidences : 14 484,82 \$), taxes incluses. Appel d'offres publics S20-022 (4 soumissionnaires) (1206730003)

- 20.04** Octroyer un contrat à EBI Envirotech Inc. pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements au prix total de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46\$ contingences) pour 24 mois sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-18107 (2 soumissionnaires).(1206459006)
- 20.05** Accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du Plan en développement social de Verdun 2016-2020 (1202586005)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020 (1208747024)
- 30.02** Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020 (1208747023)
- 30.03** Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de mai 2020 (1208747025)
- 30.04** Accepter le versement d'une aide financière de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée ». Autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet. Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun. (1205148003)
- 30.05** Accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ aux 8 organismes, offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux. Approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier. Autoriser l'affectation de surplus temporaire d'un montant 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention. (1204637008)
- 30.06** Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 40 280,44 \$ et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement de Verdun. (1208287001)

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par la Société de développement commercial Wellington (SDC), pour une durée de 4 mois (de juillet à octobre 2020) et édicter les ordonnances relatives à la tenue d'activités.(1204536003)
- 40.02** Ordonnances relatives à divers événements publics (1208447006)
- 40.03** Édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation (1206730004)

- 40.04** Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005) (1207325001)
- 40.05** Adopter le Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement (1208747020)
- 40.06** Adoption-Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement (1201908001)
- 40.07** Annulation du solde résiduaire du Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements (RCA13 210002) (1208747022)
- 40.08** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement à la suite de la procédure de transmission de demandes écrites à l'arrondissement tenant lieu de registre concernant l'approbation du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004) (1208286001)
- 40.09** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'une école au 14, place du Commerce (1205291004)
- 40.10** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 3908, rue Bannantyne (1203203001)
- 40.11** Remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.(1205291005)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner Madame Véronique Tremblay, comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Verdun pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020. (1202098004)
- 51.02** Entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun à compter de la date de la signature du sommaire décisionnel.(1206783003)

60 – Information

- 60.01** Recevoir et prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) et de la demande de renversement des décisions de l'inspectrice générale de l'entreprise Beauregard environnement ltée et de M. Michel Chalifoux (1201908005)

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Communications du président au public
- 70.03** Levée de la séance

**Dossier # : 1207148001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est recommandé :

1. de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun;
2. de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;
3. de déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 17:48

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207148001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes, (RLRQ, chapitre C-19)* prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. D'ailleurs, l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)* vient préciser les nouvelles modalités du rapport du maire : « Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210189 - 3 septembre 2019 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2018 et le 7 mai 2019, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1196360009)

CA18 210115 - 5 juin 2018 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er mai 2017 et le 8 mai 2018, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1186360006)

CA17 210233 - 3 octobre 2017 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 24 août 2016 et le 25 août 2017, ainsi que la liste des contrats

comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1170253001)

CA16 210236 - 6 septembre 2016 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, conclus entre le 8 août 2015 et le 23 août 2016, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1160774005)

CA15 210248 - 1er septembre 2015- Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, conclus entre le 25 septembre 2014 et le 7 août 2015, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même cocontractant, pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1150774020)

DESCRIPTION

Le rapport du maire est un document traitant pour l'Arrondissement des derniers résultats financiers (en l'occurrence pour l'année 2019) ainsi que du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

De plus, suivant les articles 477.5 et 477.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville publie et tient à jour, sur internet, une liste des contrats qui sont conclus et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Cette liste est publiée dans le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO). Au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est publiée sur le site Internet de la ville (cf. "Vue sur les contrats").

Bien qu'il ne soit dorénavant plus requis de joindre la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, pour la période du 8 mai 2019 au 7 mai 2020, que l'Arrondissement a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire de l'Arrondissement a fait rapport de la situation financière de la ville relative à l'Arrondissement ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, l'arrondissement juge important, par souci de transparence, de déposer cette liste.

JUSTIFICATION

Le maire de l'Arrondissement doit faire rapport aux citoyens, lors d'une séance ordinaire du conseil, des faits saillants des résultats financiers et du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication dans les journaux sur le territoire de l'arrondissement une semaine après la séance du conseil d'arrondissement et diffusion sur le site internet de l'Arrondissement le lendemain de la séance du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables dont les articles 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes et l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle PEARSON
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Chef de division des ressources humaines et
financières

Le : 2020-06-04



Dossier # : 1204422004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Groupe Damex Inc. » pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rue Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 210 383,03 \$ (contrat 184 804,09 \$, contingences 18 480,41 \$ et incidences 7 098,53 \$) taxes incluses - Appel d'offres public S20-020 - Cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 210 383,03 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rues Riverview et Godin et entre les rues Rielle et Gordon dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer un contrat de 203 284,50 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme *Groupe Damex inc .*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-17 10:33

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204422004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Groupe Damex Inc. » pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rue Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 210 383,03 \$ (contrat 184 804,09 \$, contingences 18 480,41 \$ et incidences 7 098,53 \$) taxes incluses - Appel d'offres public S20-020 - Cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Verdun a initié le programme de ruelles vertes en 2009 dans le but de contrer les îlots de chaleur urbains et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. L'aménagement d'une ruelle verte à Verdun consiste à planter des arbustes et des plantes vivaces et grimpantes en bordure de la ruelle ainsi que des arbres et des plantes grimpantes dans les cours arrière des propriétés privées. Les citoyens intéressés sont invités à se mobiliser et à déposer une demande officielle à l'Arrondissement. Chaque année, une sélection de projets de ruelles vertes est faite par l'Arrondissement. Pour l'année 2020, les ruelles situées entre les rues Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun ont été sélectionnées par un comité interne en fonction des critères établis. Les critères tiennent compte notamment de l'engagement des citoyens pour l'entretien à long terme, de la qualité des aménagements proposés et de la date de dépôt des demandes. En raison de la COVID-19, la plantation citoyenne est reportée au printemps 2021.

Les travaux du présent contrat visent principalement à verdier les entrées des ruelles et à préparer les fosses pour permettre la plantation par les citoyens dans le cadre du programme de ruelles vertes au printemps 2021.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux incluent, notamment :

- La création de fosses de plantation avec apport de terre;
- La création de fosses avec ensemencement mécanique;

- L'installation de pavé de béton dans les entrées de ruelles;
- L'installation de pavé de béton perméable avec ouverture pour végétation dans les entrées de ruelles et en insertion au centre de la chaussée existante;
- La réparation ponctuelle du pavage existant.

JUSTIFICATION

Appel d'offres public : S20-020 - Travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rues Riverview et Godin et entre les rues Rielle et Gordon dans l'arrondissement de Verdun :
 Date de lancement de l'appel d'offres : le 15 mai 2020
 Date d'ouverture des soumissions : le 8 juin 2020
 Délai de validité de la soumission : 90 jours

1 addenda a été émis :

addenda 01 : le 27 mai 2020 : Ajout aux spécifications du devis pour le type de fini du pavé de béton perméable.

Analyse des soumissions :

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents. Quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions conformes. Une (1) entreprise a déposé une soumission non-conforme (ne détient pas d'autorisation délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) et contrevient au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013).

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes comprises)
Groupe Damex Inc.	160 734,15 \$	16 073,42 \$	203 284,50 \$
Construction Morival Limitée	177 198,57 \$	17 719,86 \$	224 107,46 \$
Les entreprises Ventec inc.	215 050,00 \$	21 505,00 \$	271 979,11 \$
EMC Services Construction	226 945,30 \$	22 694,53 \$	287 023,39 \$
Dernière estimation réalisée	155 734,43 \$	15 573,44 \$	196 961,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			246 598,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			83 738,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			41,19 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			6 323,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			3,21 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 5 juin 2020, par Mme Jessica Thiboutot

de la Division des études techniques de l'arrondissement de Verdun, étaient de 196 961,23 \$ (contingences et taxes incluses). L'estimation est établie à partir des prix unitaires moyens de soumissions pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun dans les trois dernières années, mais également en tenant compte de toutes les mesures nécessaires et les impacts liés à la situation actuelle qui prévaut, soit la pandémie liée à la COVID-19.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par M. Jean-François Dutil de la Division des études techniques de l'arrondissement de Verdun. L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 83 738,90 \$ taxes incluses (21,31%), avec une moyenne se situant à 246 598,62 \$ taxes incluses. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 6 323,27 \$ soit 3,21 % de l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Groupe Damex inc ayant une place d'affaires au 7643 rue Leclerc, LaSalle, (QC) H8N 2N3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 210 383,03 \$, incluant des contingences de 18 480,41 \$, des incidences techniques de 6 098,53 \$ (3%) et des incidences de communication de 1 000,00 \$.

Les crédits pour le projet incluant ceux des contingences et des frais incidents sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces ruelles vertes contribuent à rafraîchir et à embellir les milieux de vie durant l'été en plus de stimuler la vie de quartier et développer le sentiment d'appartenance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le chantier aura un impact modéré sur le voisinage durant les travaux. Les travaux seront réalisés en alternance à l'entrée des ruelles de manière à ce qu'il y ait toujours au moins un accès à la ruelle pour permettre l'accessibilité aux propriétés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts liés à la COVID-19 seront principalement liés à l'organisation du travail en chantier et pourront affecter l'échéancier de réalisation, mais aussi les délais d'approvisionnement de certains matériaux et équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement prévoit la distribution porte-à-porte d'un avis aux résidents, le dépôt de l'avis sur le site Web de la Ville de Montréal, la diffusion de l'avis par courriel à nos partenaires, l'infolettre de l'Arrondissement et/ou les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 juin 2020;

- Début des travaux : possibilité à partir du 20 juillet 2020;
- Durée des travaux : 50 jours de calendrier maximum;

- Fin des travaux : 30 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica THIBOUTOT
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division - Études techniques

Le : 2020-05-13



Dossier # : 1206805006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise Hydrotech NHP inc. pour l'enlèvement de graffitis pour une période d'un an, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Autoriser une dépense maximale de 46 171.66 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 46 171.66 \$, taxes incluses, pour un contrat d'enlèvement de graffitis d'une durée d'un an, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021;
2. de renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise Hydrotech NHP inc. au montant de 46 171.66 \$ pour l'enlèvement de graffitis ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-19 10:51

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206805006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise Hydrotech NHP inc. pour l'enlèvement de graffitis pour une période d'un an, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Autoriser une dépense maximale de 46 171.66 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2001, l'arrondissement de Verdun procède à l'enlèvement des graffitis gratuitement sur les propriétés privées situées sur son territoire.

En 2017, un contrat a été donné à Hydrotech NHP inc. pour une durée de trois ans et prévoyait deux année de prolongation (appel d'offres 17-16141). L'Arrondissement désire donc se prévaloir de cette possibilité de prolonger le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17-210160 - 27 juin 2017 - Octroyer un contrat à la firme Hydrotech NHP, au montant de 177 291.45 \$ pour l'enlèvement de graffitis pour une durée de 3 ans. Appel d'offres public 17-16141 (4 soumissionnaires). (1171061003)

CA11 210522 - 1 novembre 2011 - Adopter le Règlement RCA10 210012-1 modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012). (1104637057)

CA10 210586 - 7 décembre 2010 - Adopter le Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun. (1104637057)

CA05 210275 - 7 juin 2005 - Adopter le Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété (RCA 210008). (1053593004)

DESCRIPTION

Le programme actuel d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé fonctionne avec succès depuis son lancement au printemps 2001. Il s'agit d'une collaboration entre la Ville qui assure l'encadrement et le suivi des interventions, et des firmes externes spécialisées dans l'enlèvement des graffitis.

JUSTIFICATION

L'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé contribue à rassurer les résidents, les commerçants, les touristes et visiteurs de la Ville. Cette activité permet d'améliorer l'image de la Ville. Lorsqu'associées à des mesures de prévention, de sensibilisation et de répression, les activités d'enlèvement de graffitis permettent de ralentir la prolifération du phénomène.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat sera payé à même le budget d'opération au poste budgétaire suivant:

2436-0010000-305742-03101-54590-027094

Numéro d'article	Description	Superficie prévisionnelle pour 12 mois en mètre ²	Hydrotech NHP inc.
Graffitis situés à une hauteur inférieure à 4 mètres			
Article 1	Surface en mètres carrés des graffitis à enlever avec produits nettoyants	3 500	6,06 \$
Article 2	Surface en mètres carrés des graffitis à enlever par application de peinture	3 500	4,54 \$
Graffitis situés à une hauteur égale ou supérieure à 4 mètres			
Article 3	Surface en mètres carrés des graffitis à enlever avec produits nettoyants	100	15,29 \$
Article 4	Surface en mètres carrés des graffitis à enlever par application de peinture	100	15,29 \$

Sous total 40 158,00 \$

TPS 2 007,90 \$

TVQ 4 005,76 \$

Montant total **46 171,66 \$**

Crédits 42 160,88 \$

Pour 2020, les taux 2019 ont été indexés selon l'IPC 2019, soit de 1.9% (réf. Clauses administratives générales, section III, art. 7)

Contrat

46 171,66 \$

Répartition 2020 (50%) 2021 (50%) Total

Contrat 23 085,83 \$ 23 085,83 \$ 46 171,66 \$

Les crédits pour 2020 ont été réservés par l'engagement de gestion V06805006.

Pour les dépenses des autres exercices financiers, celles-ci seront prévues à même les budgets des exercices concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribution à la prévention de problématiques socio urbaines;

- Diminution du nombre de graffitis;
- Amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diana GOROPCEANU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-09

Manon S SÉGUIN
Secrétaire de direction

Martin ROBERGE
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1206730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Construction Morival Limitée » pour les travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland. Dépense totale de 439 824.74 \$ (contrat : 386 672,65 \$, contingences : 38 667,27 \$ et incidences : 14 484,82 \$), taxes incluses. Appel d'offres publics S20-022 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 439 824,74 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour des travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland ;
2. d'octroyer un contrat de 425 339,92 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme « Construction Morival Limitée », plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin ;
3. d'imputer cette dépense à 80 % au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) par le biais du règlement d'emprunt no 17-053, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
4. d'imputer cette dépense à 20 % à l'arrondissement de Verdun par son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 15:55

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Construction Morival Limitée » pour les travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland. Dépense totale de 439 824.74 \$ (contrat : 386 672,65 \$, contingences : 38 667,27 \$ et incidences : 14 484,82 \$), taxes incluses. Appel d'offres publics S20-022 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Wilson comprend des aires de jeux pour enfants ainsi que quatre (4) terrains de tennis. Le parc Woodland quant à lui comprend six (6) terrains en terre battue. Les terrains de tennis du parc Wilson ont été construits en 2001. Avec les années les surfaces de jeux pavées et recouvertes d'un revêtement en acrylique présentent maintenant plusieurs fissures et le grillage de la clôture a déjà été réparé à plusieurs endroits. Le pavage et le revêtement seront refaits en entier de même que le grillage de la clôture. De plus, les poteaux et filets seront remplacés.

Pour le parc Woodland, deux (2) des six (6) terrains présentent des problèmes de drainage au niveau de la surface. En effet, avec le temps la surface s'est compactée et ne peut assurer un drainage normal en temps de forte pluie. Les surfaces seront remplacées ainsi que les poteaux et filets de tennis. Ces terrains ont été construits initialement en 1923 et les derniers travaux remontent à 1973.

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour réaliser ces travaux.

Le projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du *Programme des installations sportives extérieures (PISE)* correspondant à 80 % des coûts admissibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210201 - 3 septembre - Autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection des terrains de tennis aux parcs Elgar, Wilson et Woodland. (1198447001)
CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029 (1184815002).

CM18 0397 - 26 mars 2018 - Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action (1174815004).

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014 (1141658005).

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction des terrains de tennis au Parc Wilson incluent, notamment :

- l'excavation du revêtement existant des terrains ;
- la reconstruction du pavage des quatre terrains de tennis ;
- le remplacement des bases, poteaux et filets de tennis avec ancrages centraux ;
- le remplacement du grillage de la clôture ;
- l'installation d'un nouveau revêtement acrylique avec lignage pour 4 terrains de tennis et 2 terrains de pickleball.

Les travaux du parc Woodland incluent, notamment :

- l'excavation de la fondation supérieure des 2 terrains centraux ;
- La mise en place d'une partie de la fondation supérieure ;
- la mise en place d'une nouvelle surface de terre battue ;
- le remplacement des bases, poteaux et filets de tennis avec ancrages centraux ;
- l'installation de nouveaux jeux de lignes.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S20-022 - Réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland :

Date de lancement de l'appel d'offres : 5 mai 2020;

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 4 juin 2020.

Délai de soumission : 30 jours de calendrier, soit 22 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 120 jours

Nombre d'addenda émis : aucun

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public S20-022 au total six (6) représentants d'entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

- Construction Morival Limitée ;
- GROUPE DAMEX INC.
- Les Entreprises Ventec inc. ;
- Urbex Construction inc. ;

Firmes soumissionnaires	PRIX DE BASE SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Construction Morival Limitée	386 672,65 \$	38 667,27 \$	425 339,92 \$
GROUPE DAMEX INC.	413 986,46 \$	41 398,65 \$	455 385,10 \$
Les Entreprises Ventec Inc.	457 259,02 \$	45 725,90 \$	502 984,93 \$
Construction URBEX Inc.	501 185,22 \$	50 118,52 \$	551 303,75 \$
Dernière estimation réalisée	471 138,76 \$	47 113,88 \$	518 252,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-92 912,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-17,93 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	30 045,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,06 %

Estimation détaillée

L'estimation finale du 2 juin 2020 a été préparée par madame Chantal Couture, ingénieure, chargée de projet à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Cette estimation était de 471 138,76 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par l'Arrondissement et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'oeuvre réelle du marché, mais également en tenant compte de toutes les mesures nécessaires et les impacts reliés à la situation actuelle qui prévaut, soit la pandémie liée à la COVID-19. Des contingences d'une valeur de 10 % ont été ajoutées à l'estimation et aux prix des soumissionnaires.

Explication des écarts

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 125 963,83 \$ (29,61 %) avec une moyenne se situant à 483 753,42 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 17.93 % (92 912,72 \$ en moins) à l'estimation.

La validation de conformité a été faite pour l'ensemble des soumissions reçues : (formulaire de soumission, cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, non-inscription au registre des personnes écartées en vertu de *la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (PGC) et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

Les quatre (4) soumissions reçues étaient toutes conformes

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire: **Construction Morival Limitée**, dont le numéro de fournisseur est le **117807**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale pour ce projet est de 425 339,92 \$ qui correspond au coût total du contrat et des contingences, auquel il est prévu un montant d'incidence estimé 14 484,82 \$ en sus.

Le Programme des installations sportives extérieures (PISE) prévoit 80 % des dépenses admissibles à la charge de la ville centre et 20 % de ces dernières à la charge de l'Arrondissement. Considérant les paramètres du programme, le montant total net arrondi (après ristourne) de 401 618,61 \$ se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 321 294,89 \$ financé via le règlement d'emprunt no. 17-053. Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2020-2022 du SGPMRS

Le budget net requis (321 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur
38375 - Programme des plateaux sportifs extérieurs	321 \$	-	-

· Arrondissement de Verdun pour un montant de 80 323,72 \$ assumé à son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, sous projet investi 2034512011, projet Simon 183516, financé via le règlement d'emprunt no. 3617002.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction des quatre (4) terrains de tennis s'inscrit dans une démarche globale qui respecte les principes de base liés au développement durable.

Ce projet vise plusieurs objectifs du *Plan de développement stratégique de Verdun*, tels que :

- offrir des parcs et espaces publics pérennes et sécuritaires tout en assurant l'accessibilité pour tous ;
- entretenir et développer des équipements sportifs et récréatifs de qualité qui répondent aux besoins des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts liés à la COVID-19 seront principalement liés à l'organisation du travail en chantier et pourront affecter l'échéancier de réalisation, mais aussi les délais d'approvisionnement de certains matériaux et équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents logeant à proximité des parcs et les usagers des terrains seront informés, au besoin, par différents médias des inconvénients liés à ce chantier (accès limité au parc, bruit, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 30 juin 2020

- Début des travaux: 31 août 2020
- Fin des travaux: 30 octobre 2020
- Évaluation du fournisseur: Au plus tard 60 jours après la fin du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 12 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-06-11



Dossier # : 1206459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à EBI Envirotech Inc. pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements au prix total de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46\$ contingences) pour 24 mois sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-18107 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46 \$ frais incidents), afin d'octroyer un contrat, pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, pour les années 2020 et 2021;
2. d'octroyer un contrat à la firme *EBI Envirotech inc .*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 20-18107 (2 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 17:23

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1206459006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à EBI Envirotech Inc. pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements au prix total de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46\$ contingences) pour 24 mois sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-18107 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente de partenariat de services signée entre l'arrondissement de Verdun et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'Arrondissement s'est engagé à réaliser le nettoyage annuel d'environ 2050 puisards de rue et 100 chambres de vannes d'aqueduc situés sur son territoire. Cet engagement devait tenir compte des budgets disponibles en Arrondissement et réservés pour ces travaux pour l'année 2020 et 2021 (volet entretien). Comme l'Arrondissement ne possède pas de camion -épureur, il a été convenu que ces travaux seraient réalisés par une entreprise privée. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le nettoyage d'environ la moitié (1/2) de l'ensemble des puisards et des chambres de vannes présents sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à EBI Envirotech.Inc, pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements pour les années 2020 et 2021.

Les travaux comprennent, notamment, ce qui suit :

1. Le nettoyage des puisards de rue;
2. Le nettoyage des puisards de ruelles, parcs et stationnements;
3. Le nettoyage des chambres de vannes d'aqueduc;
4. Le débouchage des drains de puisards (lien de conduite entre le puisard et l'égout);
5. La disposition des déchets dans un site autorisé.

JUSTIFICATION

**APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18107:
SERVICE DE NETTOYAGE DE PUISARDS ET DE CHAMBRES DE VANNE INCLUANT LE
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS**

Date de lancement AO : Mercredi 6 mai 2020

Date d'ouverture : Jeudi 4 juin 2020

Trois (3) addenda ont été émis.

Addenda 1 - 8 mai 2020 - Ajout à un article

Addenda 2 - 19 mai 2020 - Question / réponses

Addenda 3 - 22 mai 2020 - Report de date et acceptation camion combiné

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public 20-18107 au total huit (8) firmes représentant d'entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et deux (2) entreprises ont déposé une soumission.

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
EBI Envirotec Inc.	219 952,41 \$	21 995,24 \$	241 947,65 \$
Tech Vac Environnement	377 612,39 \$	37 761,24 \$	415 373,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	240 193,54 \$	24 019,35 \$	264 212,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			328 660,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			35,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			173 425,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			71,68 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-22 265,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 8,43 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			-
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-

L'appel d'offres public a été préparé et lancé le 6 mai 2020 par le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 173 425,98 \$ (71,68 %), avec une moyenne se situant à 328 660,64 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 8,43 % (22 265,24 \$ en moins) à l'estimation.

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui les obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les deux (2) soumissions reçues étaient conformes.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire: **EBI Envirotech Inc., sise au 143, 21e Rue Crabtree (Québec) J0K 1B0** dont le numéro de fournisseur est le **528800**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement de Verdun dans le cadre de l'entente de partenariat conclue entre la DGSRE et l'Arrondissement.

Montant total

	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	TOTAL+
Travaux	95 518,18 \$	95 786,37 \$	191 304,55 \$
Contingences	9 551,82 \$	9 578,64 \$	19 130,46 \$
Sous-total	10 507,00 \$	105 365,01 \$	210 435,01 \$
TPS 5%	5 253,50 \$	5 268,25 \$	10 521,75 \$
TVQ 9,975%	10 480,73 \$	10 510,16 \$	20 990,89 \$
Contrat	120 804,23 \$	121 143,42 \$	241 947,65 \$
Crédits nets			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des puisards de rue permettra un meilleur drainage des eaux de ruissellement, ce qui réduira la fréquence des inondations de rue qui peuvent causer des dégâts aux bâtiments et terrains avoisinants.

La présence de camions écurieurs dans les rues et ruelles de l'arrondissement peut perturber localement la circulation véhiculaire. Cependant, la durée des interventions étant courte, cela ne devrait pas causer des perturbations majeures.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public: 6 mai 2020

- Ouverture des soumissions: 4 juin 2020
- Octroi du contrat: 30 juin 2020
- Début des travaux: 15 juillet 2020
- Fin des travaux: 30 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wei LI
Agent technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-06-11



Dossier # : 1202586005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du Plan en développement social de Verdun 2016-2020

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à l'organisme Concertation en développement social de Verdun (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du *Plan en développement social de Verdun 2016-2020*.
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Concertation en développement social de Verdun et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2020;
3. de mandater madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 15:59

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202586005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du Plan en développement social de Verdun 2016-2020

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement social *Montréal de tous les possibles* . Cette politique s'articule autour de quatre axes et se décline en 25 objectifs. La majorité des arrondissements ont aussi adopté localement cette politique, confirmant sa portée tant au plan régional que local.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est responsable du suivi de cette politique. Les axes de cette politique sont les suivants :

- Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine;
- Favoriser la cohésion sociale et la cohabitation harmonieuse;
- Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social;
- S'engager dans un partenariat social et économique.

Les arrondissements ayant, pour la plupart, indiqué leur intention d'adopter un plan d'action local en développement social entre 2018 et 2020, une enveloppe budgétaire visant à les appuyer dans cette démarche a donc été prévue au budget du SDIS. Ce soutien financier vise les objectifs suivants :

- Soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans locaux en développement social;
- Inciter les arrondissements à consulter et impliquer les partenaires du milieu et les citoyens dans la démarche d'élaboration et d'évaluation;
- Soutenir les arrondissements dans le suivi des actions inscrites dans le plan.

Ces plans d'action locaux font aussi partie intégrante de l'action de la Ville en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, telle qu'elle doit être présentée au ministère

du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) dans le cadre de la signature de *l'Entente administrative de gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales 2018-2023*.

En février 2016, la Concertation en développement social de Verdun (CDSV), a adopté son *Plan en développement social 2016-2020*, fruit d'une importante démarche de consultation du milieu. Cette planification de quartier identifie 33 actions à mettre en œuvre, principalement autour de 3 enjeux identifiés comme étant prioritaires : l'accès au logement, à l'alimentation et à l'éducation. Lors de la séance du conseil d'arrondissement de Verdun du 1^{er} mars 2016, les conseillers-ères d'arrondissement se sont formellement engagés-es à soutenir les démarches et initiatives issues de la table de quartier dans la mise en œuvre du *Plan en développement social de Verdun*.

De 2016 à 2020, la CDSV et ses nombreux partenaires, dont l'arrondissement de Verdun, ont mis en œuvre les actions et démarches collectives inscrites dans ce plan.

En 2020, la CDSV et l'arrondissement de Verdun souhaitent évaluer certaines composantes de ce plan de quartier ; évaluation qui servira de tremplin vers la prochaine démarche de planification qui débutera en 2021. Un comité aviseur, qui a notamment pour mandat de planifier la démarche d'évaluation, a été formé en janvier 2020. Il est composé de représentant-e-s de diverses organisations du milieu : le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI); Casa-CAFI; Toujours ensemble; le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de Verdun; le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards; le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'arrondissement de Verdun et les employés de la CDSV

Pour mener à bien son mandat, le comité aviseur a, notamment, identifié le besoin d'être accompagné par un consultant. Cette ressource sera chargée d'assurer la planification et la mise en œuvre de la démarche (définition, avec le milieu, de l'objet précis d'évaluation, définition d'une méthodologie de collecte d'information, organisation des activités de consultation et rétroaction avec le milieu, analyse des données et informations recueillies, rédaction du rapport d'évaluation). Le consultant dont les services ont été retenus suite à un appel d'offres ciblé viendra apporter son expertise et son regard externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 210096 - 2 juin 2020 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2020, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1202586003)

CA19 210165 - 25 juin 2019 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1192586005)

CA18 210153 - 26 juin 2018 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2018, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1182586008)

CA17 210133 - 6 juin 2017 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1172586006)

CA16 210196 - 28 juin 2016 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* pour l'année 2016-2017, conformément

au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1162586004)

CA15 210235 - 1^{er} septembre 2015 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2015-2016 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1152586004)

CA14 210272 - 2 juillet 2014 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2014-2015 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1143461011)

CA13 210414 - 3 décembre 2013 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2013-2014 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1132925003)

CA13 210235 - 2 juillet 2013 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$, non récurrente, à la *Concertation en développement social de Verdun*, afin de la supporter dans l'élaboration de son Plan triennal en développement social 2014-2017. (1133461027)

CA12 210452 - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2012-2013 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention (1122925010)

CA12 210443 - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* afin de supporter la première année du projet Quartier 21 (1122925009)

CA11 210550 - 6 décembre 2011 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$ pour l'année 2011-2012 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local (1112925029)

CA11 210496 - 1er novembre 2011 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* pour supporter la création de son site Web (1112925027)

CA10 210554 - 7 décembre 2010 - Accorder une contribution financière de 2 000 \$, pour la 3e édition de la Carte des ressources préparée par la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) (1102925022)

CA10 210435 - 5 octobre 2010 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$, pour l'année 2010-2011, à la *Concertation de développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local (1102678013)

CA09 210226 - 2 juin 2009 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$ pour l'année 2009-2010 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local (1093461036)

DESCRIPTION

Soutenue par les membres du comité aviseur et le consultant, la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) coordonnera l'évaluation du *Plan en développement social de Verdun 2016-2020*.

JUSTIFICATION

Les constats qui découleront de cette évaluation permettront de mieux orienter le prochain plan d'action en développement social de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le budget mis à notre disposition par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) ne sera pas disponible après 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La CDSV et le consultant adapteront leurs approches et leurs méthodes afin de respecter les normes de distanciation physique en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 : création d'un comité aviseur en charge de planifier la démarche d'évaluation.

Février – mai : sélection du consultant-e qui accompagnera le comité aviseur dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation.

Fin juin : Rencontre de démarrage.

Début juillet : Rencontre de planification de l'évaluation.

Juillet : Rédaction du plan d'évaluation; Validation du plan et ajustements; Conception des outils de collecte de données.

Juillet - août : Validation des outils et ajustements.

Août à octobre : Collecte des données; transcription des entretiens et analyse des données.

Octobre - novembre : Rencontre d'analyse collective.

Novembre - décembre : Rédaction du rapport d'évaluation.

Décembre : Validation du rapport et ajustements.

Janvier 2021 : Rencontre de présentation des résultats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux exigences du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Une copie du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle 18-038 sera remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 12 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Chef de la division des sports

Le : 2020-06-08



Dossier # : 1208747024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020.

Il est recommandé:
d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des
factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-15 12:51

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208747024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'Arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4, du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - RCA17 210005.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-10

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1208747023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020

Il est recommandé :
d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020 par la Division
des ressources financières, et ce, à titre informatif.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-15 12:08

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208747023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des ressources financières effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Rapports budgétaires pour la période de mai 2020 déposés par la Division des ressources financières pour information au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-10

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1208747025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de mai 2020.

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de
fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mai
2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-15 13:48

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208747025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de mai 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour la période de mai 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour la période de mai 2020.

JUSTIFICATION

Le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. En règle générale, le report des soldes non dépensés du PTI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du PTI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'Arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-06-10



Dossier # : 1205148003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une aide financière de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée ». Autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet. Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'accepter le versement d'une aide financière de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée »;
2. d'autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet;
3. d'augmenter l'enveloppement budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun;
4. d'informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun;
5. Le tout conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 17:26

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205148003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une aide financière de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée ». Autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet. Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours du printemps 2019, les élus de l'arrondissement de Verdun ont manifesté leur souhait de souligner le 100^e anniversaire de la Filiale 004 de la Légion royale canadienne. Après analyse, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a proposé de réaliser un projet sous forme d'exposition virtuelle.

En novembre 2019, un appel de projets d'expositions virtuelles intitulées « Histoires de chez nous » a été lancé par le Musée canadien de l'histoire.

Afin de mettre en lumière l'histoire de la remarquable mobilisation de la communauté verdunoise en temps de guerre et pour souligner le 100^e anniversaire de la Légion royale canadienne de Verdun, la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, a fait une demande de subvention pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée ».

Le 2 avril dernier, le Musée canadien de l'histoire a répondu favorablement à cette demande en accordant à la Maison Nivard-De Saint-Dizier une aide financière de 15 000 \$ pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210247 – 6 septembre 2016 - Accepter le versement d'une somme de 10 000 \$ du programme « Histoire de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet «L'Auditorium de Verdun: source de fierté passée, présente et à venir! ». Autoriser l'utilisation de ce montant supplémentaire aux fins du projet. Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2016 de l'arrondissement de Verdun. (1164637034).

DESCRIPTION

Pour recevoir cette aide financière, le conseil d'arrondissement doit accepter le versement d'une somme de 15 000 \$ du programme « Histoire de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée » autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet, augmenter l'enveloppement budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun et informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal.

Une entente est à signer entre la Maison Nivard-De Saint-Dizier et le Musée canadien de l'histoire pour établir le cadre de l'utilisation et du versement des montants alloués pour le projet. Le montant de l'aide financière servira à couvrir la réalisation de certaines recherches historiques, la traduction anglaise des textes d'exposition et l'embauche d'un vidéaste pour tourner des témoignages de citoyens.

JUSTIFICATION

La Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, est une institution muséale dont l'un des volets de sa mission consiste à mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de l'arrondissement de Verdun. Ce projet répond entièrement à sa mission et permettra de renseigner les résidents verdunois sur l'effort militaire déployé par la communauté au 20^e siècle. Les citoyens pourront prendre connaissance de cette histoire locale et des impacts qu'ont eus ces événements sur la communauté. Cette exposition permettra de documenter cette histoire et de la conserver dans la mémoire collective de la communauté.

Le lancement de cette exposition virtuelle est prévu pour janvier 2022, soit lors des commémorations entourant le jour du Souvenir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de 15 000 \$ provenant du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire sera versée dans le poste suivant, Maison Nivard-De Saint-Dizier - budget additionnel, associé à la source 0014000.

2436	0014000	305760	07211	54506	027148														

Suivant le calendrier de réalisation du projet, les dépenses seront réparties sur les années 2020 et 2021. Ainsi, les sommes non dépensées en 2020 devront être reportées à l'année 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de cette aide financière permettra à la Maison Nivard-De Saint-Dizier de :

1. Réaliser un projet d'exposition virtuelle bilingue sur l'effort militaire déployé par la communauté verdunoise au 20^e siècle, tout en présentant les nombreux impacts sur la collectivité et les individus;
2. Réaliser le projet de manière collaboratrice avec le milieu par le biais d'un comité citoyens;
3. Réaliser un des volets de sa mission qui consiste en la mise en valeur du patrimoine et de la recherche sur l'histoire de Verdun;

4. Assurer son rôle de leader dans l'avancement de la connaissance sur l'histoire et la préservation de la mémoire collective;

5. Offrir une expérience virtuelle supplémentaire au public dans le contexte du virage numérique des musées québécois.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon l'évolution de la pandémie actuelle de la COVID-19 et les mesures de santé publique à respecter, des retards peuvent survenir à différentes étapes de la réalisation du projet. L'échéancier devra alors être revu. La collecte de récits de vie auprès de témoins des événements (ex : vétérans) peut être, particulièrement, affectée par l'évolution de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement de l'exposition au début du mois de janvier 2022 sera l'occasion d'une opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet - octobre 2020 : Conception du projet d'exposition (recherche historique et iconographique, élaboration du concept d'exposition, des thématiques et du fil conducteur; recherche de citoyens à des fins de collecte de récits de vie);

Novembre 2020 - mars 2021 : Réalisation du projet (rédaction des textes, sélection de l'iconographie, enregistrement des témoignages, traduction des textes);

Avril - septembre 2021 : Production de l'exposition (mise en ligne des textes, images et des vidéos sur la plateforme web du Musée canadien de l'histoire, mise en page);

Octobre - novembre 2021 : Tests en ligne de l'exposition virtuelle, corrections des problèmes, validation par le Musée canadien d'histoire;

Novembre - décembre 2021 : Préparation de la stratégie de communication;

Janvier 2022 : Lancement de l'exposition virtuelle sur le site web du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacynthe BEAULIEU
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CLSDS

Le : 2020-06-10

**Dossier # : 1204637008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ aux 8 organismes, offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux. Approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier. Autoriser l'affectation de surplus temporaire d'un montant 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ à 8 organismes offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, et ce, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier;
3. d'autoriser l'affectation du surplus temporaire d'un montant de 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-25 15:30**Signataire :**

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204637008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ aux 8 organismes, offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux. Approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier. Autoriser l'affectation de surplus temporaire d'un montant 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la reception de la subvention.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de la COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020. Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités et organismes une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour, ce qui engendrera des coûts additionnels exceptionnels à l'été 2020.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a allongé une aide pouvant aller jusqu'à 11 000 000 \$ pour les camps de jour certifiés.

Les camps de jour municipaux ainsi que ceux offerts en partenariat avec la Ville par de nombreux organismes partenaires ne sont pas admissibles à cette aide gouvernementale. C'est pour cette raison que l'Administration municipale, le 10 juin dernier, a annoncé qu'un montant de 6 000 000 \$ est prévu afin d'aider à la réalisation des camps de jour à Montréal.

Les organismes offrant des camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Verdun ne sont pas régis par une convention. Les organismes reçoivent un soutien en ce qui concerne le prêt des plateaux sportifs ou récréatifs ainsi que le prêt des locaux. Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes 2017-2020*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1204815002 (décision à venir) - 25 juin 2020 - Autoriser les virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de la COVID-19 au montant de 4 527 740 \$ de la Direction générale vers les 17 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun s'associe annuellement à des organismes sans but lucratif pour la réalisation de leurs projets de camps de jour afin de permettre aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de vacances des plus enrichissantes lors de la période estivale. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

ORGANISMES	PÉRIODE	SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT			
		Convention du programme camp de jour (contribution financière)	Convention de services	Prêt de plateaux sportifs ou récréatifs	Autres (P.A.F.)
Association du soccer mineur de Verdun	22 juin au 21 août 2020	n/a	n/a	8 056 \$	20 204 \$
Mission Sport inc.	29 juin au 26 août 2020	n/a	n/a	3 780 \$	4 338 \$
École Chinoise Nouveau Siècle	22 juin au 21 août 2020	n/a	n/a	7 728 \$	5 374 \$
Groupe Animation	6 juillet au 14 août 2020	n/a	n/a	5 160 \$	31 157 \$
Camp Énergie	22 juin au 21 août 2020	n/a	n/a	9 620 \$	11 539 \$
Toujours ensemble	22 juin au 14 août 2020	n/a	n/a	748 \$	21 132 \$
L'Ancre des jeunes	29 juin au 7 août 2020	n/a	n/a	0 \$	7 576 \$
Grandir sans frontière	6 juillet au 21 août 2020	n/a	n/a	3 120 \$	3 749 \$

Les organismes devront défrayer des coûts supplémentaires pour offrir un service de camp de jour tout en respectant les mesures supplémentaires et exceptionnelles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par la Direction régionale de la santé publique.

Le soutien financier spécial non-récurrent versé à ces organismes permettra d'assurer une offre de services de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Verdun en supportant une partie des coûts additionnels engendrés par cette situation exceptionnelle.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de la pandémie de la COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.).

Ces mesures additionnelles et exceptionnelles à mettre en place occasionnent des coûts supplémentaires pour les organismes. Ces coûts ont été évalués à un minimum de 70 \$ par semaine, par inscription.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2020, la Ville versera un soutien financier, maximal exceptionnel et additionnel, aux organismes identifiés au tableau ci-bas, correspondant à une majoration de 70 \$ par jeune, par semaine d'activités du camp de jour, lequel est estimé à 199 360 \$.

Ce soutien sera accordé aux organismes en 2 versements:

- 50% de la somme estimée sera accordé à la signature des conventions;
- Le solde résiduaire sera accordé à la suite de la reddition de comptes incluant la liste des inscriptions pour chaque semaine d'activités du camp de jour.

Afin de financer ce soutien, des virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de la COVID-19 de la Ville centre vers les arrondissements vont être autorisés (dossier 1204815002). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Un financement temporaire de l'ordre de 199 360 \$ sera nécessaire en attendant la réception des virements budgétaires de la Direction générale. Ce montant sera financé par l'affectation du surplus de l'arrondissement de Verdun.

Lors de la réception des virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de la COVID-19 au montant de 199 360 \$ de la Direction générale, une écriture de redressement sera effectuée par le service finances de Verdun afin de retourner le montant au surplus de gestion de l'arrondissement de Verdun .

Nom de l'organisme	Inscriptions totales anticipées	Soutien financier maximal - 2020
Association du soccer mineur de Verdun	360	25 200 \$
Mission Sport inc.	300	21 000 \$
École Chinoise Nouveau Siècle	234	16 380 \$
Groupe Animation	624	43 680 \$
Camp Énergie	720	50 400 \$
Toujours ensemble	378	26 460 \$
L'Ancre des jeunes	72	5 040 \$
Grandir sans frontière	160	11 200 \$

	Total du soutien financier pour l'arrondissement de Verdun:	199 360 \$
--	--	-------------------

Suite à l'approbation du présent dossier les crédits budgétaires seront disponibles dans la clé d'imputation suivante :

2436	0012000	305763	05803	61900	016491	0000	000000	027325
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les camps de jour constituent des lieux de stimulation et de protection pour les enfants, particulièrement pour ceux les plus vulnérables.

Si les organismes ne seront pas soutenus financièrement par l'Arrondissement, dans ce dossier, certains organismes seraient dans l'obligation de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur. Ultimement, la pérennité de quelques organismes pourrait, aussi, être en péril.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour et de bonifier le soutien financier aux organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 juin au 21 août 2020 : activités des camps de jour;

- mi-juillet 2020 : distribution du premier versement du soutien financier aux organismes;
- Automne 2020 : reddition de compte des organismes et versement du deuxième et final versement aux organismes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2020-06-23



Dossier # : 1208287001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 40 280,44 \$ et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'appropriation d'un montant de 40 280,44 \$ représentant l'annulation des soldes sur divers dépôts dont les dossiers sont inactifs, et de comptabiliser cette somme aux revenus divers de l'arrondissement;
2. d'autoriser les transactions comptables nécessaires à l'annulation des dépôts.
3. d'imputer ces revenus divers au poste
2436.0010000.305713.01301.45901.000000.0000.000000.000000.000000.00000.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 15:53

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1208287001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 40 280,44 \$ et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Une analyse du grand livre de l'arrondissement de Verdun, en ce qui à trait aux dépôts divers, a mis en lumière des soldes datant des années 2006 et 2007 pour les deux dossiers suivants : Construction Saverdun (Paquin) (2006) et Brise V (2007) pour une somme totale de 40 280,44 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

01-01-0022 - 30 janvier 2001 - Les Brises du Fleuve - Phase 5 (Ville de Verdun)
 CA18 210250 - 6 novembre 2018 - Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 83 626,51 \$, et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement de Verdun.(1186360022)

CA07 210186 - 1er mai 2007 - Approuver deux actes de cession par lesquels la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun acquiert, à des fins de parcs, le lot 3 484 222 de la Société Immobilière Ronsard et le lot 3 408 667 du Syndicat des copropriétaires Les Brises du Fleuve V.(1072194007)

CA07 210505 - 6 novembre 2007- Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts de soumissions concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 16 937,10\$, et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement.(1073460004)

DESCRIPTION

Autoriser la Division des ressources humaines et financières de l'arrondissement de Verdun à annuler les soldes des dépôts listés dans les pièces jointes du dossier, et comptabiliser ces montants comme revenus divers.

JUSTIFICATION

Une analyse détaillée a été effectuée sur les dépôts inscrits dans les livres comptables de l'arrondissement de Verdun. À cet effet, il a été constaté que les soldes de deux dépôts datant des années 2006 et 2007 étaient encore inscrits dans les livres comptables de l'Arrondissement.

Ces deux dépôts sont inactifs et l'arrondissement de Verdun peut, conformément à la prescription légale de trois ans, s'approprier ces dépôts. La prescription désigne la durée au-delà de laquelle une action en justice, civile ou pénale, n'est plus recevable.

Ainsi, 100 % du solde des dépôts, totalisant 40 280,44 \$, représente des dépôts datant de plus de 12 ans. La liste détaillée de ces dépôts est disponible en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu généré par l'annulation des dépôts sera comptabilisé au poste 2436.0010000.305713.01301.45901.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation de l'écriture de régularisation: 14 juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felician Dorin MIHUT
Agent comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-15

Annick DUCHESNE
Directrice - bureau d'arrondissement



Dossier # : 1204536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par la Société de développement commercial Wellington (SDC), pour une durée de 4 mois (de juillet à octobre 2020) et édicter les ordonnances relatives à la tenue d'activités.

Il est recommandé:

1. d'approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par la Société de développement commercial Wellington (SDC) pour une période de 4 mois (de juillet à octobre 2020);
2. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités qui se tiendront au stationnement Éthel, de juillet à octobre 2020, dans le cadre des activités d'animations de la SDC;
3. l'approbation est conditionnelle à la levée de l'interdiction de rassemblements émise par le gouvernement du Québec et à la mise en place par la SDC d'un plan de mesures respectant les directives émises par la Santé publique pour la tenue d'activités.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-25 14:25

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par la Société de développement commercial Wellington (SDC), pour une durée de 4 mois (de juillet à octobre 2020) et édicter les ordonnances relatives à la tenue d'activités.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Verdun partage avec la Société de développement commercial Wellington (SDC) une volonté commune d'offrir des événements festifs de qualité à la population verdunoise. Depuis plusieurs années la SDC met à profit son savoir-faire dans l'organisation de divers événements sur son territoire. En 2020, la SDCW demande l'occupation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour une durée de 4 mois, soit de juillet à octobre 2020 afin d'y tenir des activités d'animations.

Dans ce contexte, l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), propose d'approuver ce projet d'activités se déroulant sur les paliers supérieurs du stationnement Éthel. La SDC devra toutefois se conformer aux règles, procédures et engagements édictés en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210232 - 10 octobre 2019- Ordonnances relatives à divers événements publics. (1198447003)

CA19 210123 - 7 mai 2019 - Ordonnances relatives à divers événements publics. (1198092004)

CA19 210082 - 2 avril 2019 - Ordonnances relatives à divers événements publics. (1198092003)

CA18 210259 - 6 novembre 2018 - Ordonnances relatives à divers événements publics. (1188092002)

DESCRIPTION

La SDC propose d'animer, pendant 4 mois (de juillet à octobre 2020), les paliers supérieurs du Stationnement Éthel en offrant une expérience festive à la population, en participant à la vie sociale, économique et culturelle de l'arrondissement, le tout dans le respect de la *Politique sur les événements écoresponsables*. Ce projet, qui inclut également des principes de verdissement, permet la revitalisation d'un espace sous-utilisé pour le convertir en un lieu public et accueillant ainsi qu'une vitrine de diffusion culturelle innovatrice. Cette occupation, en continu, facilitera grandement la tenue d'activités d'animations variées et permettra une plus grande agilité dans leur mise en place.

JUSTIFICATION

Le Stationnement Éthel présente un grand potentiel de requalification par sa localisation centrale au sein de l'arrondissement, par son positionnement stratégique par rapport à la Promenade Wellington, par sa vue imprenable sur la ville de Montréal ainsi que son état actuel de sous-utilisation. De plus, le manque d'espaces publics à Verdun est un enjeu, fréquemment, mentionné dans les rapports et les consultations de l'Arrondissement. Ce projet permettra d'assurer le développement d'une offre de services et d'animation de qualité, accessible et diversifiée aux citoyens. L'occupation par la SDC des paliers supérieurs du stationnement Éthel pendant une période de 4 mois permettra de gagner en agilité et en efficience quant à la planification et la réalisation de la programmation. Avec des mécanismes convenus par les partenaires, il sera possible de bonifier les activités tout au long de la période autorisée. La SDC pourra ainsi mieux planifier et moduler au besoin sa programmation au cours de l'été. Pour l'Arrondissement, ceci permettra de définir l'ensemble des services rendus ainsi que les normes et les règles relatives aux activités se déroulant au Stationnement Éthel. Ce projet novateur permet aussi de mieux encadrer la SDC dans la mise en place de ses diverses activités d'animations.

Il est entendu que les diverses formes de soutien offertes à l'organisme seront fournies par l'Arrondissement en tenant compte de la disponibilité de ses ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des services rendus et équipements prêtés par l'Arrondissement est d'environ 9 500 \$ (livraisons aller et retour, tables, chaises, bacs, barrières, modules de scène). Le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) exige que des améliorations concernant la sécurité en cas d'évacuation d'urgence soient effectuées au Stationnement étagé Éthel avant l'entrée en vigueur de l'entente (inversion de l'ouverture des certaines portes, ajout de barres paniques, ajout d'éclairage dans les cages d'escaliers, ajout d'enseignes lumineuses "sorties"). La somme pour effectuer ces améliorations est évaluée à environ 20 000 \$ (taxes incluses) par la Direction des travaux publics de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce genre de collaboration avec un organisme, l'Arrondissement ne serait pas en mesure d'offrir à la population verdunoise une offre d'activités d'animations aussi diversifiée, ce qui aurait un impact négatif sur l'offre de divertissement et sur la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La SDC s'engage à remettre à l'Arrondissement un protocole régissant les mesures sanitaires édictées par la Santé publique du gouvernement du Québec et à le faire respecter par ses éventuels partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC a la responsabilité de réaliser ses publicités et de les diffuser afin de promouvoir ses activités et événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Apporter les améliorations de sécurité au Stationnement étagé Éthel, exigées par le SIM;
- Suivis par l'équipe événementielle de la DCSLDS;
- Rencontres régulières avec le représentant de l'organisme;
- Évaluation de la programmation prévue;
- Recevoir de la SDC un plan de mesures sanitaires concernant la COVID-19 respectant les directives émises par la Santé publique

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-22

Marc LAROCHELLE
Chef de section - Sports, loisirs et
développement social

Marlène M GAGNON
Chef de la division des sports



Dossier # : 1208447006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à divers événements publics.

Il est recommandé:

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe, et ce, en vertu des règlements suivants:
 - Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
 - Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
 - Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) et son annexe C;
 - Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
 - Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-17 15:15

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208447006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à divers événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment, au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public; au Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) en vigueur et son annexe C; au Règlement 1735 sur les commerces ou ventes temporaires et au Règlement RCA06 210012 sur la circulation et le stationnement, selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ordonnances relatives à divers événements publics.
CA20 210107, CA20 210039, CA20 210022, CA19 210288, CA19 210261, CA19 210232, CA19 210210, CA19 210181, CA19 210123, CA19 210082, CA19 210052, CA19 210022, CA18 210289.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Pour plus d'agilité, en contexte de la COVID-19, nous ajoutons une ordonnance particulière «dérogation générale», dans le but de favoriser la tenue d'activités sporadiques et occasionnelles sur le domaine public. L'ensemble des événements assujettis au présent sommaire se retrouve dans la pièce jointe : Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 30 juin 2020.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir

des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'autorisation des événements est conditionnelle à la levée de l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs émise par le gouvernement du Québec le 12 mars 2020. Les normes émises par la Direction de la Santé publique doivent être respectées si les événements ont lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site internet de l'arrondissement. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour ces activités, les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds: Verdun, bureau du directeur de l'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Parties prenantes

Martin THIFFEAULT, Verdun
Guy LAROCQUE, Verdun
Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

Guy LAROCQUE, 11 juin 2020
Martin THIFFEAULT, 10 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catalina DELGADO DAVILA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-11

Marlène M GAGNON
Directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social



Dossier # : 1206730004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation

Il est recommandé :
d'édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-18 15:57

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206730004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du contrat 458012 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc, des interventions sont prévues sur les rues suivantes:

- Rue Leclerc entre la rue Ouimet et le boulevard Champlain;
- Rue Place du Commerce entre le boulevard de l'Île-des-Soeurs et le numéro civique 50, Place du Commerce;
- Rue Penninston entre la rue Crawford et le chalet du parc Reine-Élisabeth.

Afin de nuire le moins possible aux résidents de ces secteurs, notamment lors des interruptions d'eau, et d'éviter d'entraver la circulation de la Place du Commerce, des travaux de nuit en dehors des heures permises par la réglementation sont demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 990 187,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458012 (2 soum.) (1207231021)

DESCRIPTION

Les travaux de nuit demandés pour le présent dossier sont principalement pour l'installation du réseau d'eau temporaire et son démantèlement à la fin des travaux ainsi que les raccordements des bâtiments avec des entrées d'eau spéciales (protection incendie). Les préparatifs pour ces interventions se feront de jour et les travaux se feront de nuit entre 21 h et 7 h.

Les travaux de nuit sont prévus ponctuellement dans les premières semaines de chaque rues ainsi que vers la fin de l'échéancier.

Pour la rue Place du Commerce, des travaux de nuit sont demandés pour toute la durée des travaux afin de réduire les impacts sur la circulation dans le secteur et afin de coordonner plus facilement les entraves avec SSL et la STM.

L'échéancier pour chacune des rues est le suivant:

Rue Leclerc du 10 août au 16 octobre 2020;
Rue Place du Commerce du 7 septembre au 23 octobre 2020;
Rue Penninston du 14 septembre au 30 octobre 2020.

Le tout pouvant être sujet à changement selon les conditions météorologiques.

JUSTIFICATION

Les travaux de nuit sont demandés pour les fermetures d'eau nécessaires à l'installation des réseaux d'alimentation d'eau temporaire et au démantèlement à la fin des travaux. Pour la Place du Commerce, les travaux de nuit sont demandés afin de diminuer les impacts sur la circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Possiblement, des heures supplémentaires pour les employés cols bleus sont prévues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture d'eau

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur respectera les items reliés à la COVID-19 de son programme de prévention

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les responsables du Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville feront la coordination nécessaire pour tous les avis avec les institutions et les intervenants concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier des travaux:

- Rue Leclerc du 10 août au 16 octobre
- Rue Place du Commerce du 7 septembre au 23 octobre
- Rue Penninston du 14 septembre au 30 octobre

Le tout sujet à changement en raison des conditions météorologiques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-06-17



Dossier # : 1207325001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le (la) conseiller(ère) _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-19 14:56

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207325001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA17 210005).

Le présent règlement ajoute au Règlement RCA17 210005 deux nouvelles dispositions, soit les articles 38.1 et 38.2. Ces articles ont pour objet de préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu à la fois de règlements adoptés par le conseil de la Ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement. Ces ajouts au règlement visent à préciser les fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de ces différents règlements, et ce, en fonction des pratiques opérationnelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210314 - Adoption - 7 décembre 2017 - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement RCA17 210005 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés. (1174588003)

DESCRIPTION

Le présent règlement viendra ajouter deux nouvelles dispositions au Règlement RCA17 210005, soit les articles 38.1 et 38.2. Le premier article prévoit que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la Ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

Le deuxième article prévoit, quant à lui, que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

JUSTIFICATION

L'ajout des articles 38.1 et 38.2 au règlement RCA17 210005 vise, de façon générale, à apporter une précision aux fins de l'application des règlements par la désignation des fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de règlements du conseil de la Ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement, et des règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour l'adoption du projet de règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: CA du 30 juin 2020;

- Adoption: CA du 1er septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SARAULT
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-27

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division, Urbanisme



Dossier # : 1208747020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement

Il est recommandé :

1. d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement et l'approbation à cette fin d'une somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 du fonds général de l'ancienne Ville de Verdun (RCA05 210006)*;
2. d'affecter la somme de 250 000 \$ provenant de ce fonds au fonds général de l'arrondissement;
3. de demander au secrétaire d'arrondissement d'attribuer un numéro à ce règlement.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-19 14:09

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement

CONTENU

CONTEXTE

D'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement et l'approbation à cette fin d'une somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 du fonds général de l'ancienne Ville de Verdun (RCA05 210006)* et d'affecter la somme de 250 000 \$ provenant de ce fonds au fonds général de l'arrondissement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Abroger le règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement (1208747020)

CONTENU

CONTEXTE

Ce fonds réservé a été constitué en 2001 à l'arrondissement de Verdun. Depuis, d'autres véhicules financiers ont été mis à la disposition de l'arrondissement. Seulement quatre arrondissements ont ce type de règlement dont Verdun, Lasalle, Montréal -Nord et Saint-Laurent. Ce fonds de roulement est limitatif puisqu'il ne peut servir qu'à l'Arrondissement seulement pour des dépenses en immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce fonds réservé, au montant de 250 000 \$ ne peut servir qu'à financer des dépenses en immobilisation qui par la suite, doivent être remboursées au fonds sur une période maximale de cinq ans, et ce, via le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Le fonds est assez limité compte tenu de la fin pour laquelle il a été constitué; 250 000 \$ pour des dépenses en immobilisation, c'est très peu. D'ailleurs, la valeur des fonds des autres arrondissement qui possèdent un tel règlement est de plus grande importance, soit 1 M\$ et plus.

De plus, le remboursement de ce fonds nécessite de prévoir, à même le budget de fonctionnement de l'Arrondissement, les sommes nécessaires. Or, compte tenu des enjeux financiers auxquels l'arrondissement de Verdun doit faire face actuellement, cette façon de faire ne ferait qu'augmenter les pressions sur le budget d'exploitation. Par ailleurs, le recours à ce fonds n'est pas efficient en raison des processus administratifs que cela implique en plus de priver l'Arrondissement d'une disponibilité de 250 000 \$ au surplus de gestion.

Ainsi, il est recommandé d'abroger le règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement.

Les membres du Comité budget et optimisation ont approuvé, lors de la rencontre du 19 mai dernier, cette recommandation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter 250 000 \$ en provenance de l'objet 34001 à l'objet 31020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 juin 2020

Abrogation du règlement - 30 juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-05-14



Dossier # : 1201908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption-Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement (1201908001)

Il est recommandé :

1. d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* , lequel a pour objet d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement;
2. de demander au secrétaire d'arrondissement d'attribuer un numéro à ce règlement.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-15 15:51

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1201908001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption-Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement (1201908001)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda vise l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM

Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1201908001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption-Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement (1201908001)

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que mentionné dans le dossier décisionnel numéro 1202959001, l'Administration envisage, au cours de la période s'étendant du printemps à l'automne 2020, d'exiger qu'un tarif forfaitaire de 25,00 \$ pour la délivrance d'un permis pour l'occupation d'une terrasse ou d'une contre-terrasse ainsi qu'un tarif forfaitaire de 25,00 \$ pour l'occupation du domaine public, et ce, en raison du contexte économique fort difficile engendré par la pandémie de la COVID-19.

Comme le *Règlement sur les tarifs* (RCA19 210007) de l'Arrondissement ne contient pas de disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier les tarifs qui y sont prévus au moyens d'une ordonnance, il devient donc nécessaire, sur le plan juridique, d'adopter un règlement modificateur. En effet, à défaut d'une telle disposition, un règlement ne peut, aux termes de l'article 366 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, chapitre C-19), être modifié que par un autre règlement adopté de la même manière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 210041 - le 3 mars 2020 - adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (RCA20 210002)

CA19 210285 - le 3 décembre 2019 - adoption du *Règlement sur les tarifs* (RCA19 210007) (1196360012)

DESCRIPTION

Bien que la modification réglementaire souhaitée ne se veuille que temporaire, soit pour la période s'étendant du printemps à l'automne 2020, il faudra, au moment d'adopter le règlement sur les tarifs pour le prochain exercice financier, réintroduire les tarifs qui auront été soit modifié, soit abrogé par le projet de règlement proposé.

Par ailleurs, l'insertion d'une disposition accordant au conseil d'arrondissement un pouvoir d'adoption d'une ordonnance pourra, à l'avenir, éviter de recourir à une telle procédure pour modifier un tarif de manière circonstancielle.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit de concert avec les mesures d'assouplissement en matière d'occupation du domaine public par les terrasses et les contre-terrasses proposées dans le dossier décisionnel numéro 1202959001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus associés aux terrasses et contre-terrasses sur le domaine public en 2019 étaient de 33 354 \$ pour la délivrance d'un total de 30 permis.

La perte de revenus associé à cette modification de tarification a été prise en compte dans le plan de redressement financier lié à la COVID-19 de 2020 de l'Arrondissement et ainsi, ce dossier n'a pas d'impact sur l'équilibre financier de l'exercice en cours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La diminution de la tarification vise à donner un coup de pouce aux commerçants fragilisés par la situation inusitée que crée la pandémie de la COVID-19. Les modifications réglementaires proposées visent à permettre la réappropriation de l'espace public par la population montréalaise dans l'arrondissement de Verdun dans la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Société de développement commercial (SDC) Wellington informera ses membres de la démarche en cours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2020-06-30 : adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
2020-07-03 : avis public d'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-26

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

**Dossier # : 1208747022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annulation du solde résiduaire du Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements (RCA13 210002)

ATTENDU QUE l'arrondissement a entièrement réalisé l'objet du *Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipement (RCA13 210002)* à un moindre coût que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élèvent à 2 031 644,76 \$;

ATTENDU QU'une partie de l'emprunt, soit la somme de 2 031 644,76 \$, a été financée de façon permanente par le "fonds réserve";

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas été contracté et que ce solde résiduaire ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ce solde n'est plus requis et que celui-ci ne devrait plus apparaître dans les registre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de réduire la dépense du *Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipement (RCA13 210002)* de 2 315 000,00 \$ à 2 031 644,76 \$;

2. de réduire le montant de l'emprunt de 2 315 000,00 \$ à 0,00\$;

3. d'approprier la somme de 2 031 644,76 \$ à même le fonds général (fonds réserve) de l'arrondissement afin de payer la totalité de la dépense prévue à ce règlement;

4. de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres le solde résiduaire de 2 315 000,00 \$ de ce règlement;

5. de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-15 14:32

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annulation du solde résiduaire du Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements (RCA13 210002)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, l'Arrondissement a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que la réfection routière, la réfection de bâtiments, l'acquisition de véhicules et équipements et le réaménagement des parcs.

Le règlement d'emprunt RCA13 210002 pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements doit être fermé puisque l'achat de véhicules a été centralisé au service du matériel roulant et des ateliers. Par conséquent, l'arrondissement n'effectuera plus d'achat de cette nature.

La fermeture de ce règlement d'emprunt permettra d'annuler le solde résiduaire de celui-ci et de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer relatif à l'arrondissement de Verdun auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le règlement d'emprunt suivant ne sera plus requis soit le RCA13 210002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 210165 - 7 mai 2013 - Adoption- Règlement RCA13 210002 autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements.

DESCRIPTION

Fermeture du règlement RCA13 210002 tel que détaillé dans la pièce jointe «Annexe A».

JUSTIFICATION

La fermeture de ce règlement d'emprunt permettra d'annuler le solde résiduaire et de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer relatifs à notre Arrondissement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits non requis ont été virés, par le Service des finances, au CR 802602, projet 113467. La fermeture de ce règlement d'emprunt n'aura pas d'impact financier pour l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution ainsi que la pièce jointe « Annexe A » seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce règlement aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-06-15

**Dossier # : 1208286001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

Attendu qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 4 février 2020 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA20 20210019 et que présentation du projet de règlement a été faite par le dossier décisionnel à cette même séance;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur cités et villes*;

Il est recommandé :

Que le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 21005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ » soit adopté tel que soumis, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-02-13 16:19

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement



Dossier # : 1208286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, aux fins de l'approbation par ces dernières du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 21005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004), sera de 15 jours, la transmission de demandes écrites devant tenir lieu de registre (1208286001)

Il est recommandé:

d'établir, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, aux fins de l'approbation par ces dernières du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 21005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004)*, sera de 15 jours, la transmission de demandes écrites devant tenir lieu de registre.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-05-25 13:38

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement



Dossier # : 1208286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

Il est recommandé:

de prendre acte du certificat attestant les résultats de la procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre tenue du 10 au 25 juin 2020 relativement à l'approbation par le personnes habiles à voter de l'arrondissement du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004)* dressé par le secrétaire d'arrondissement le 25 juin 2020, lequel est déposé conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-26 11:22

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208286001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda fait suite à l'avis de motion adopté le 4 février 2020 - CA20 210019 - règlement modifiant le Règlement RCA15 210005 autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$. Le règlement est soumis pour adoption, sans modification.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1208286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, aux fins de l'approbation par ces dernières du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 21005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004), sera de 15 jours, la transmission de demandes écrites devant tenir lieu de registre (1208286001)

CONTENU

CONTEXTE

PROCÉDURE POUR TENUE DE REGISTRE - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$

Lors de sa séance ordinaire du 3 mars 2020, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution CA20 210043, adopté le *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 21005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004)*.

Suivant l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Certains règlements d'emprunt dont l'objet est mentionné à l'article 148 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) ne requièrent que l'approbation de la ministre. Le règlement numéro RCA20 210004 ne fait toutefois pas partie de cette catégorie. Il doit donc être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement, et ce, conformément aux dispositions concernées de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.1).

Toutefois, en raison de la pandémie liée à la COVID-19, la ministre de la Santé et des Services sociaux a, en date du 7 mai 2020, pris l'Arrêté numéro 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19. Suivant cet arrêté, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens. Ainsi, cet arrêté prévoit notamment que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et que la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre. Une décision du conseil à cet effet est toutefois requise.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1208286001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

CONTENU

CONTEXTE

OBJET : Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement à la suite de la procédure de transmission de demandes écrites à l'arrondissement tenant lieu de registre concernant l'approbation du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004)*

Contexte:

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre des de la Santé et des Services sociaux, une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre concernant l'approbation du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004)* a été tenue du 10 au 25 juin 2020. Un avis public à cet effet a été "publié" sur le site Internet de l'arrondissement le 10 juin 2020.

Décisions antérieures :

- CA20 210114 - Décision d'utiliser la procédure de transmission de demandes écrites le 2 juin 2020;
- CA20 210043 - Adoption du règlement le 3 mars 2020;
- CA20 210019 - Avis de motion le 4 février 2020;

Description :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le secrétaire d'arrondissement dépose, devant le conseil d'arrondissement, le certificat attestant les résultats de la procédure de

transmission demandes écrites tenant lieu de registre.

Justification :

S. O.

Calendrier et étapes subséquentes :

Envoi des documents pour approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH).

Publication d'un avis relatif à l'entrée en vigueur du règlement sur le site Internet de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Conseillère en gestion financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1208286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (1208286001)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du programme de mise aux normes des arénas municipaux et vise plus précisément l'augmentation du règlement d'emprunt pour les travaux de transformation majeures à l'aréna Denis-Savard et de l'Auditorium de Verdun. Le service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal est responsable de l'exécution de ce projet.

Le chantier a débuté le 16 mai 2018 et devait être complété en 550 jours calendrier. Selon le décompte du mois d'octobre 2019, l'avancement de la dépense est de 76,85 %. Les travaux de gros oeuvres sont terminés. Les travaux d'électromécaniques, de finitions et de réfrigération sont en cours dans le bâtiment.

Des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient difficiles à déceler avant le début des travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences. Lors de l'exécution des travaux, plusieurs éléments structuraux étaient dans un tel état de détérioration qu'ils ne pouvaient être conservés sans être réparés. Malgré l'inspection préalable des professionnels ainsi que les visites effectuées lors de la période de soumission, il était pratiquement impossible de découvrir l'état réel des structures. Les murs de maçonnerie existants ont nécessité plus de réparations que prévu, compte tenu de l'état général du bâtiment. Ainsi, il a été requis d'augmenter la valeur maximale du contrat de construction du Groupe Axino inc. pour terminer les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard dans l'arrondissement de Verdun. À cet effet, le sommaire décisionnel 1190765002 à déjà été présente au comité exécutif lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2020(résolution CE20 0043).

De plus, considérant les dépenses encourues durant les travaux de démolition, de la présence de sols contaminés, des conditions réelles de détérioration du bâtiment, une augmentation des contingences des professionnels a également été requis afin de couvrir les imprévus de chantier jusqu'à la livraison du bâtiment et permettre de compléter les travaux. À cet effet, un sommaire décisionnel est présentement en préparation et sera soumis sous peu au conseil municipal pour approbation (sommaire décisionnel 1190765003).

Par ailleurs, les frais afférents et accessoires avaient initialement été estimés à 1 350 000 \$, or ces derniers s'élèvent plutôt à 1 613 360 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1360 - le 19 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 692 503,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif à la transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (CM14 1247) / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 693 912,88 \$ à 2 386 416,18 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle maximale de 864 519,21 \$, taxes incluses

CA18 210167 - Le 26 juin 2018 - Adoption - Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$.

CM18 0510 - Accorder un contrat au Groupe Axino inc. pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard - Dépense totale de 42 406 904,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5942 (5 soum.)

CA15 210314 - Le 6 octobre 2015 - Adoption - Règlement RCA15 210005 autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard. (1154637013)

CE14 1923 - Le 10 décembre 2014 / CM14 1247 - 15 décembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard, pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13704 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA11 210227 - Le 3 mai 2011 - Autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Direction des sports de la Ville centrale, pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Denis-Savard et de l'Auditorium

CA14 210074 - Le 4 mars 2014 - Confirmer le scénario 3B retenu par le conseil d'arrondissement de Verdun pour le projet de mise en valeur et de mise aux normes de l'Auditorium et de l'aréna Denis-Savard à la Direction des stratégies et des transactions immobilières de la Ville dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

CE14 0053 - Le 11 janvier 2014 - Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement Verdun, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

CM09 0180 - Le 30 mars 2009 - Recommander au conseil municipal d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour la gestion globale des projets dans le cadre de la mise à niveau de 15 arénas, et ce, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la modification du règlement d'emprunt (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt initial de 13 745 000 \$ à 14 736 000 \$ pour un total de 991 000 \$ montant nécessaire pour finaliser le projet.

Des coûts additionnels non prévus jusqu'à date dans le règlement initial se sont ajoutés tels qu'indiqués ci-après:

- Majoration contrat de construction : 660 712 \$ (réf: GDD 1190765002)
- Augmentation des contingences des professionnels : 66 535 \$ (réf GDD 1190765003)
- Majoration des frais afférents et accessoires : 263 400 \$

En ce qui a trait aux frais afférents et accessoires les équipements de télécommunication éléments n'étaient pas inclus à l'estimé préliminaire pour une somme de 421 600 \$. Puisque le service de la gestion de la planification immobilière (SGPI) financera un montant de 158 240 \$, la modification requise au règlement d'emprunt de l'Arrondissement pour couvrir cette dépense est de 263 360 \$. Le détail des coûts additionnels relatifs aux frais afférents ainsi qu'aux majorations des contrats de construction et d'honoraires professionnels sont inclus en pièce jointe au présent dossier.

Pour assurer un meilleur avancement des travaux à ce projet devenu prioritaire, les coûts reliés à la majoration du contrat de construction (660 712 \$) et l'augmentation des contingences des professionnels (66 535 \$) ont été assumés à même les fonds disponibles dans le règlement d'emprunt.

En considération des besoins cités plus haut l'arrondissement se voit dans l'obligation d'adopter une modification au règlement d'emprunt visant l'amélioration des travaux de la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'aréna Denis-Savard pour un montant total de 991 000 \$.

JUSTIFICATION

Avec l'adoption de ce règlement modificatif , l'arrondissement de Verdun va pouvoir disposer des crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'amélioration des travaux de la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'aréna Denis-Savard.

La mise aux normes de l'Auditorium et de l'aréna Denis-Savard est obligatoire. Il s'agit d'infrastructures essentielles dans l'atteinte de la mission de base de l'arrondissement qui est d'offrir l'accès à des sports de glace qui répond aux normes et aux standards actuels. Ne pas réaliser ces travaux implique, à terme, de fermer l'Auditorium et l'aréna Denis-Savard, car ceux-ci ne seraient plus conformes en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale de développement d'un pôle culturel et sportif le long des berges. Cette vision a été partagée et discutée avec les citoyens lors des États généraux de mai 2014. Elle est aussi au coeur de la planification stratégique déposée publiquement en décembre 2014.

Le règlement d'emprunt est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet estimé à 42 889 000 \$ avant taxes (travaux , honoraires professionnels et frais afférentes).

La quote-part de l'arrondissement Verdun pour ce projet est de l'ordre de 34.36 %, soit le montant du règlement d'emprunt de 14 736 000 \$. Ainsi, la modification de ce règlement d'emprunt servira au financement de la quote part de l'arrondissement pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'aréna Denis-Savard.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par résolution CM070841.

Le montant à financer par emprunt ,à la charge des citoyens de l'arrondissement de Verdun , sera de 14 736 000 \$, à la suite de l'approbation de cette modification.

Un virement budgétaire sera effectué en provenance du programme 42812-Aménagement d'un centre aquatique pour couvrir l'augmentation du règlement d'emprunt pour le projet de l'Auditorium de Verdun.

Le projet 42812 Aménagement d'un centre aquatique été prévu dans le PTI 2016-2018 de l'arrondissement de Verdun .Comme ce projet n'est pas encore lancé et qu'il sera financé par la ville centre (SGPMRS) le budget relié à ce projet a été reporté en 2018 et ce à même ce budget, que l'arrondissement va pouvoir assumer ces coûts additionnels visant l'amélioration des travaux de la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'aréna Denis-Savard.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du règlement d'emprunt, la somme restante du règlement d'emprunt ne sera pas suffisante pour compléter les travaux requis à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard dans l'arrondissement de Verdun. En outre, la section des patinoires (2) devra être fermée si les travaux ne sont pas complétés et les services de la surveillance des travaux devront être interrompus en cours de travaux. Finalement, le retard du projet pourrait compromettre les ententes conclues avec les diverses associations sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un avis sera publié à cette fin, conformément à la loi sur les cités et le Villes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape	Échéance
-------	----------

Avis de motion présenté au conseil d'arrondissement	4 février 2020
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement	3 mars 2020
Avis public pour la tenue de registre	5 jours avant la tenue de registre
Tenue de registre Lecture du certificat de la secrétaire au conseil d'arrondissement	Semaine du 23 mars 2020
Transmission du règlement d'emprunt pour approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	
Avis public pour l'entrée en vigueur du règlement	

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Simona STOICA STEFAN
Conseillère en gestion financière

Annick DUCHESNE
Chef de division des ressources humaines et
financières



Dossier # : 1205291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'une école au 14, place du Commerce

Il est recommandé :
d'approuver, selon l'article 363.44 du Règlement de zonage n° 1700, les plans A-106a et A-107a, réalisés par Stéphane Lessard, architecte, déposés, signés et datés par la DDTET le 10 juin 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-17 08:59

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205291004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'une école au 14, place du Commerce

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande afin d'agrandir les locaux annexes à l'école des Marguerite et y proposer des classes primaires supplémentaires dans le bâtiment situé au 14, place du Commerce. Les classes seraient occupées par les élèves excédentaires à la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2020. La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) bénéficiera des espaces ajoutés pour sa clientèle.

Le terrain est situé dans la zone I03-10, au niveau du Règlement de zonage n° 1700, et est adjacent au corridor autoroutier 10-15 liant l'île de Montréal et la Rive-Sud.

Le projet d'aménagement doit être évalué en PIIA en vertu de l'article 363.44 du Règlement de zonage n° 1700 pour l'ajout d'un usage sensible dans un bâtiment adjacent à une emprise autoroutière.

L'aire de jeux des élèves n'est pas concernée par le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210183 - 25 juin 2019

d'approuver, en vertu des objectifs et critères prévus à l'article 363.44 du Règlement de zonage n°1700, le plan d'aménagement de la cour d'école située au 14, place du Commerce, préparé par BC2, firme conseil, déposé, estampillé et daté du 19 juin 2019, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis – lot 1 860 759. (GDD no 1195291004)

CA19 210088 - 26 avril 2019

1. d'approuver, en vertu des objectifs et critères prévus à l'article 363.44 du Règlement de zonage n°1700, les plans d'architecture A104 et A105, préparés par Stéphane Lessard, architecte, déposés, estampillés et datés du 17 avril 2019, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis – lot 1 860 760;

2. de refuser, en vertu des objectifs et critères prévus à l'article 363.44 du Règlement de zonage n°1700, l'approbation du plan d'aménagement de la cour d'école, préparé par Stéphane Lessard, architecte, déposé, estampillé et daté du 17 avril 2019, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis – lot 1 860 759. (GDD no 1195291003)

DESCRIPTION

Terrain

Le lot 1 860 759 est d'une superficie de 9 645 m². Le terrain donne sur la place du Commerce et est adjacent au corridor autoroutier 10-15.

Milieu d'insertion

Le projet s'inscrit dans le secteur commercial de L'Île-des-Sœurs et sera situé à proximité de la future station du Réseau express métropolitain (REM) développé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra). Quelques terrains sont toujours vacants dans ce secteur.

Agrandissement

L'école avait été implantée au rez-de-chaussée (espaces communs) et au 2e étage (classes) du bâtiment. L'agrandissement est prévu au 3^e et 4^e étage, afin d'ajouter 18 classes aux 10 classes aménagées en 2019.

Étude sonore

L'actualisation de l'étude démontre que le niveau sonore respecte le niveau maximal de 40 dBA. Les conditions sont tout à fait similaires depuis le dépôt de la demande initiale; éloignement de l'autoroute et enveloppe du bâtiment, par exemple.

JUSTIFICATION

RECOMMANDATION DE LA DIVISION DE L'URBANISME

La Division est favorable à l'agrandissement de cette école pour accueillir les élèves qui se retrouvent sans locaux, à la rentrée scolaire 2020.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU – 9 JUIN 2020

La Division effectue une présentation du dossier. Les membres échangent vivement sur la position d'une école aussi près de l'autoroute. On parle de bonifier le verdissement extérieur aux abords des cours d'écoles aménagées récemment. La temporalité de l'usage fait en sorte que les membres recommandent l'aménagement intérieur.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU – 9 JUIN 2020

À la majorité, les membres recommandent favorablement l'approbation des plans, tout en suggérant de verdir les aménagements extérieurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CCU – 9 juin 2020

Conseil d'arrondissement 30 juin 2020 – approbation des plans

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet d'agrandissement est soumis aux objectifs et critères d'évaluation des articles suivants :

ARTICLE 363.44 OBJECTIFS ET CRITÈRES À RESPECTER PRÉALABLEMENT À TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU À UNE DEMANDE DE PERMIS VISANT UN CHANGEMENT D'USAGE PERMETTANT D'OCCUPER UN BÂTIMENT AVEC UN USAGE SENSIBLE SUR UN TERRAIN IDENTIFIÉ À L'ARTICLE 363.41.

Un PIIA visé à la sous-section 19 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) L'implantation de la construction doit avoir un effet atténuateur sur le bruit. Les critères suivants doivent être respectés :

i) Le projet est le plus éloigné possible de l'autoroute;

ii) Les bâtiments sont implantés de manière à éviter de localiser les pièces sensibles au bruit comme une chambre, un salon ou une salle de classe du côté de l'autoroute, sauf s'il s'agit de pièces munies d'un système de climatisation intégré;

iii) Les bâtiments sont implantés de manière à éviter les effets de réverbération du bruit.

b) L'architecture des bâtiments doit avoir un effet atténuateur sur le bruit. Les critères suivants doivent être respectés :

i) Les murs et les fenêtres du bâtiment doivent être conçus de manière à assurer une insonorisation adaptée aux pièces sensibles au bruit;

ii) La distribution des ouvertures sur les murs est faite de manière à limiter l'exposition des fenêtres des pièces sensibles au bruit du côté de l'autoroute, sauf s'il s'agit de pièces munies d'un système de climatisation intégré.

c) L'aménagement extérieur du site doit contribuer à l'atténuation du bruit. Les critères suivants doivent être respectés :

i) L'aménagement des espaces extérieurs prévoit des occupations peu sensibles au bruit du côté de l'autoroute;

ii) Les plantations, les écrans, les talus et les dépendances sont conçus et implantés de manière à participer à la réduction du bruit de l'autoroute.

d) Lorsqu'un projet comprend un usage sensible identifié à l'article 82.1, prévu sur un terrain adjacent à l'emprise autoroutière et à moins de 300 m de celle-ci et compris dans un secteur à construire ou à transformer, dans un secteur faisant l'objet d'un programme particulier d'urbanisme ou dans un secteur de planification stratégique identifiés à l'annexe K, le projet est soumis aux exigences suivantes :

i) Le niveau sonore mesuré dans les parties de l'immeuble où s'exerce l'usage sensible doit être inférieur à 40 dBA Leq (24h);

ii) Lorsqu'un espace de détente au sol situé à l'extérieur du bâtiment est prévu à un projet, le niveau sonore mesuré sur cet espace doit être inférieur à 55 dBA Leq (24h).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de Division

Le : 2020-06-12



Dossier # : 1203203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne

Il est recommandé:

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et la coupe; pages A-02, A-05, A-10 à A-13, A-30 à A-32 et A-40, préparés par Guillaume Marcoux, architecte (Architecture Microclimat), déposés, estampillés et datés du 17 juin 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-17 09:00

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne, ont déposé une demande de permis comportant une démolition partielle et l'agrandissement en cour arrière de ce bâtiment – demande de permis n° 3001667643.
En vertu de la sous-section 10, de la section 1, du chapitre 9, du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé, la demande d'agrandissement d'un bâtiment, visible de la voie publique, doit faire l'objet d'une approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment, construit en 1920, est situé sur le côté est de la rue Bannantyne, entre les rues Hickson et de l'Église. Il s'agit d'un duplex, implanté entre un 4-plex datant des années 1930, situé sur le coin de l'intersection avec la rue Hickson, et un bâtiment résidentiel de quatre étages et 32 logements, de construction récente.
La façade du bâtiment actuel est demeurée relativement intacte dans sa composition, mais son parement de briques est détérioré, la corniche du parapet défigurée, et les portes et fenêtres ont été remplacées par des modèles inappropriés. L'état de la structure demandera des travaux importants de renforcement ou de remplacement partiel de composantes. Le parti du projet vise, néanmoins, à maintenir et à restaurer les murs latéraux et la partie avant (environ 40 % du volume principal) du bâtiment.

Le projet se présente en trois parties : la partie conservée du bâtiment existant en avant, la construction d'un nouveau corps principal à l'arrière, et entre les deux, un jardin intérieur et une passerelle, longeant le mur latéral sud. La hauteur de la partie existante demeure non modifiée, de deux étages, avec un vide sanitaire, alors que la partie arrière de l'agrandissement comportera un sous-sol ainsi qu'un volume étroit donnant accès à une terrasse sur le toit.

Ce dossier vise à obtenir, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé, l'approbation des plans, des

élévations et de la coupe; pages A-02, A-05, A-10 à A-13, A-30 à A-32 et A-40, préparés par Guillaume Marcoux, architecte (Architecture Microclimat), déposés, estampillés et datés du 17 juin 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne.

JUSTIFICATION

Analyse du projet

En avant, le projet demeure sobre et respectueux de la composition de la façade du bâtiment original. Les principales modifications sont le déplacement latéral des deux ouvertures au centre et l'élimination de l'escalier menant au 2^e étage.

À l'arrière, le bâtiment affirme davantage sa contemporanéité, tout en reprenant le même revêtement de briques d'argile, de couleur brun-sable, que sur la façade. Seuls les murs avant et arrière du volume étroit de l'accès au toit seront revêtus d'un matériau léger, un stuc acrylique de couleur gris pâle. La cour arrière sera séparée de celle du bâtiment de coin par une clôture, mais le bâtiment agrandi, d'une profondeur de 20,57 m (67' - 6"), sera néanmoins visible de la rue Hickson. Rappelons que le terrain est particulièrement profond, de 34,5 m (112' - 6"), et que le rapport bâti-terrain du bâtiment agrandi projeté (excluant la cour intérieure) sera de 51,8 %, alors que le maximum autorisé est de 60 %.

Avis de la Division de l'urbanisme

La Division de l'urbanisme considère que la demande est justifiée, que le projet est intéressant, de bonne qualité et qu'il répond favorablement aux critères pertinents du PIIA, et recommande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de donner une suite favorable à la demande.

Analyse du CCU – 21 janvier 2020

M. Ulman présente et explique le projet et son contexte, et répond aux questions.

Plusieurs membres affirment apprécier la proposition. Un membre pose une question sur la contribution à la ventilation des fenêtres donnant sur la cour intérieure.

Le projet génère, néanmoins, des opinions divergentes. Un membre estime que le prolongement vers l'arrière va créer un mur pour les voisins et qu'il ne devrait pas dépasser l'implantation du bâtiment de 32 logements. Pour un autre membre, la cour intérieure apparaît comme un « caprice », si on considère l'impact sur les voisins. Des échanges suivent sur ces enjeux. La question de transformer le bâtiment en unifamilial, dans le contexte urbain, est aussi évoquée.

Des précisions sont demandées concernant l'ensoleillement, notamment la différence entre la situation actuelle et celle projetée, entre l'ombrage créé par le bâtiment existant de 32 logements et celui créé par le projet.

Recommandation du CCU – 21 janvier 2020

Après discussion, les membres du CCU se déclarent, majoritairement favorables au projet et recommandent au conseil d'arrondissement de donner une suite favorable à la demande.

Note de la Division de l'urbanisme – projet révisé

Souhaitant répondre favorablement à certains des commentaires du CCU, les propriétaires et leurs architectes ont apporté les modifications suivantes à leur projet :

- La profondeur du bâtiment a été réduit de 1,27 m (4' - 2") afin que sa superficie

totale, incluant la cour intérieure, ne dépasse pas 60 % de celle du terrain;
· La transformation en bâtiment unifamilial est abandonnée. Une deuxième unité de logement, de type studio, a été introduite dans la partie avant du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, notamment l'évaluation de la qualité architecturale et qualité d'insertion du projet représenté dans les plans, les élévations et la coupe, déposés pour approbation, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier et de son cheminement, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, dont les objectifs et critères pertinents contenus dans l'article 363.8 du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé :

ARTICLE 363.8 OBJECTIFS ET CRITÈRES À RESPECTER PRÉALABLEMENT À TOUTE DEMANDE DE PERMIS [...] POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT VISIBLE D'UNE VOIE PUBLIQUE AUTRE QU'UNE RUELLE

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) s/o (demande de démolition)

b) s/o (demande de permis de construction)

c) Pour un projet d'agrandissement visible d'une voie publique autre qu'une ruelle. Créer une architecture de qualité supérieure qui s'harmonise à celle du bâtiment déjà construit. Les critères suivants doivent être respectés :

i) Prendre en considération le caractère du bâtiment à agrandir notamment le type, l'expression et les caractéristiques architecturales telles que parements, couronnement et ouvertures;

ii) Tenir compte du traitement des agrandissements sur un même type de bâtiment quant aux dimensions, à la disposition par rapport au volume principal et aux caractéristiques architecturales propres aux agrandissements;

iii) Respecter, mettre en valeur ou s'adapter à l'expression architecturale du bâtiment ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur architecturale du bâtiment;

iv) Prendre en considération ses effets sur le terrain et sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère du terrain et du milieu dans lequel il se trouve ou y être compatible, en accord avec leur valeur;

v) L'implantation du bâtiment est en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions ou de l'aménagement paysager;

vi) Favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir ULMAN
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme

Le : 2020-02-21



Dossier # : 1205291005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux

Attendu que l'arrondissement a reçu une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de soins de l'hôpital de Verdun;
Attendu qu'en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le secrétaire d'arrondissement doit, au moins 15 jours avant la tenue d'une séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure , faire publier, aux frais de la personne qui demande la dérogation, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que la nature et les effets de la dérogation demandée;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 202-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens est présentement suspendue;

Attendu qu'en vertu de cet Arrêté, le conseil peut décider de remplacer une telle procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

Il est recommandé:

de remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 202-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-23 14:27

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205291005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux

CONTENU

CONTEXTE

La procédure de remplacement

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Certaines des règles de l'arrêté ministériel 2020-033 s'appliquent à la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure.

À cet égard, l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment :

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement de dérogation mineure n° 1752

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet sera diffusé une semaine avant le début de la consultation écrite. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement. Ce rapport sera déposé au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Verdun souhaite recourir à la procédure afin de permettre de soutenir et d'amorcer le projet de modernisation de l'Hôpital de Verdun. L'installation doit être agrandie afin d'offrir une unité de soin composée de 144 chambres individuelles, rehaussant ainsi la qualité des soins offerts. Dans le présent contexte, la division de l'urbanisme estime qu'il s'agit d'un projet prioritaire suivant un calendrier précis, plusieurs travaux devront débutés à la fin de l'été 2020. Ce projet participera également à la relance du secteur de la construction, un levier économique important pour la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d'une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d'autorisation d'une dérogation mineure conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite – 30 juin 2020
2. Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée (et affichage imprimé sur l'immeuble visé) – 6 juillet 2020
3. Consultation écrite d'une durée de 15 jours : 13 au 27 juillet 2020
4. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 11 août 2020
5. Diffusion dès que possible de la séance virtuelle du conseil statuant sur la demande de dérogation mineure, et ce, par tout moyen permettant aux citoyens de connaître la

teneur des échanges entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations
(arrêté ministériel 2020-029)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain THÉRIAULT
Chef de Division

Le : 2020-06-16



Dossier # : 1202098004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Madame Véronique Tremblay, comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Verdun pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020

Il est recommandé :
de désigner la conseillère Véronique Tremblay comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-08 13:07

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1202098004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Madame Véronique Tremblay, comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Verdun pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 12 du *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Verdun numéro G21-0001 (RCA16 210008)*, le conseil doit, tous les quatre mois, désigner un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 21 0067 - 7 avril 2020 - Désignation de M. Pierre L'Heureux comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020 (1202098002)
- CA19 21 0291- 3 décembre 2019 - Désignation de M. Luc Gagnon comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020 (1198557001)

DESCRIPTION

Désigner madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane GARAND, Verdun

Lecture :

Diane GARAND, 14 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-06-08



Dossier # : 1206783003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun à compter de la date de la signature du sommaire décisionnel.

Il est recommandé:
d'entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter de la signature du sommaire décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-17 16:04

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206783003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun à compter de la date de la signature du sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la modification de la structure organisationnelle, réunissant sous une même direction les activités de l'ingénierie et de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et à l'approbation de cette modification par le conseil d'arrondissement le 4 février 2020, nous avons procédé à la création de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Cette modification de structure a entraîné, notamment, l'abolition des postes de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et de l'adjoint au directeur des travaux publics, et ce, en contrepartie de la création des postes de directeur du développement du territoire et études techniques (105500) et de chef de division - études technique (214480).

Le processus de dotation du poste de directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques s'est fait sous l'égide du Service des ressources humaines, division recherche de talents et dotation de la Ville de Montréal.

L'affichage V-20-DIR-105500-1 pour ce dit poste a eu lieu du 30 janvier 2020 au 12 février 2020.

Le comité de sélection a été composé de M. Julien Lauzon, directeur d'arrondissement de Verdun, de Mme Dany Barbeau, directrice de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de Mme Carmela Gentile, conseillère en acquisition de talents à la division recherche de talents et dotation de la Ville de Montréal.

Le candidat recommandé a été évalué pour ses compétences de gestion par la firme SPB.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La nouvelle structure organisationnelle, incluant la création du poste de directeur à la Direction du développement du territoire et des études techniques, décrite dans le GDD #1208747001, a été approuvée via la résolution (CA20 21 0025) du conseil d'arrondissement de Verdun le 4 février 2020.

DESCRIPTION

Il est donc recommandé d'entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter de la date de signature du sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel a été établi par la division de la rémunération du Service des ressources humaines et correspond à la politique de rémunération en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera transmis aux employés de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la *Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre de la Ville de Montréal*.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève LALANCETTE
Conseillère en Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-15

André LAVOIE
c/d ress.hum.& fin.<<arr.<60000>>

**Dossier # : 1201908005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir et prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) et de la demande de renversement des décisions de l'inspectrice générale de l'entreprise Beauregard environnement ltée et de M. Michel Chalifoux

Attendu que les membres du conseil déclare avoir reçu et pris connaissance du *Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) daté du 25 mai 2020* et de la lettre du 8 juin 2020 de Me Martin Marceau du cabinet d'avocats *Marceau & Boudreau* par laquelle il demande au conseil de la ville et des conseils d'arrondissement concernés de renverser les décisions de l'inspectrice générale contenues dans ce rapport;

Il est recommandé :

1. de prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé: *Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) daté du 25 mai 2020* ;
2. de prendre acte de la lettre du 8 juin 2020 de Me Martin Marceau du cabinet d'avocats *Marceau & Boudreau* par laquelle il demande au conseil de la ville et aux conseils d'arrondissement concernés de renverser les décisions de l'inspectrice générale contenues dans ce rapport;
3. de ne pas renverser la décision de l'inspectrice générale en ce qui a trait à la résiliation du contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 mai 2019 en vertu de sa résolution numéro CA19 210097 à la suite de l'appel d'offres 19-17357.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-06-23 15:23

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1201908005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir et prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) et de la demande de renversement des décisions de l'inspectrice générale de l'entreprise <i>Beauregard environnement Itée</i> et de M. Michel Chalifoux

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mai dernier, le Bureau de l'inspecteur général, sous la plume de l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, a produit le *Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357)*.

Suivant les pouvoirs qui lui sont attribués à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'inspectrice générale a alors résilié toute une série de contrats octroyés à l'entreprise *Beauregard environnement Itée* dont celui octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 mai 2019 en vertu de sa résolution numéro CA19 210097 à la suite de l'appel d'offres 19-17357.

Ce rapport a été transmis par l'inspectrice générale à la mairesse et au greffier de la ville le même jour.

Le 8 juin suivant, Me Martin Marceau du cabinet d'avocats *Marceau & Boudreau* a, au nom de ses clients, à savoir l'entreprise *Beauregard environnement Itée* et M. Michel Chalifoux, transmis une contestation au greffier de la ville ainsi qu'à tous les conseils d'arrondissement concernés par la décision de l'inspectrice générale. Suivant cette contestation, Me Marceau demande au conseil de renverser la décision de l'inspectrice générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

s. o.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 57.1.12 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement pourrait renverser la décision de l'inspectrice générale eu égard au contrat octroyé par lui le 7 mai 2019 en vertu de sa résolution numéro CA19 210097 à la suite de l'appel d'offres 19-17357.

Toutefois, l'arrondissement ne dispose pas des informations ou de la documentation nécessaires pour lui permettre de se prononcer sur la demande de renversement de la décision du 25 mai 2020 de l'inspectrice générale. En ce sens, il préfère s'en remettre à la décision de l'inspectrice générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-17

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)